



VIII Sommet des Amériques

LIMA · PÉROU · 2018



DOCUMENTS DU VIII SOMMET DES AMÉRIQUES
Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima

OEA/Ser.E
GRIC/CA-VIII/inf.12/23
11 décembre 2023
Original : espagnol

PROGRÈS, BONNES PRATIQUES, DÉFIS ET BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES
ÉTATS PARTICIPANT AU VIII SOMMET DES AMÉRIQUES

JUILLET 2019 – OCTOBRE 2022

I. Contexte

Ce document présente un aperçu actualisé des progrès, des bonnes pratiques et des besoins d'assistance technique des États participant au huitième Sommet des Amériques, tels qu'ils ont été rapportés par les États eux-mêmes pour mettre en œuvre l'« Engagement de Lima : La gouvernance démocratique face à la corruption ». Il est fondé sur les réponses des 18 États qui ont inscrit des informations entre juillet 2019 et octobre 2022 sur la plateforme en ligne du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima.^{1/} Ce rapport s'appuie également sur le premier rapport sur le sujet présenté à la mi-2019. Il a été préparé par le Secrétariat aux Sommets conformément au Mécanisme, aux mandats issus du processus des Sommets et aux résolutions de l'OEA.

Les progrès communiqués par les États qui ont participé au huitième Sommet constituent la principale source d'information pour ce rapport. Les pays indiquent le degré de mise en œuvre des mandats de l'Engagement de Lima par le biais de la plateforme en ligne du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima.^{2/} Sur cette plateforme, les États indiquent, pour chaque mandat de l'Engagement de Lima, le degré de mise en œuvre, les mesures prises pour assurer une conformité totale, les difficultés rencontrées ou l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre, ainsi que les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Le Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima, proposé par le gouvernement du Pérou, alors président du processus des Sommets, et adopté lors de la sixième réunion ordinaire du GRIC en novembre 2018, fait l'objet du document publié sous la cote GRIC/O.6/doc.26/18 rev. 1 corr. 1^{3/}. Il est entré en fonctionnement le 1^{er} janvier 2019. Le Mécanisme se compose de trois phases : la première phase est l'inscription sur la plateforme des progrès réalisés par les États et les entités du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC)^{4/}. La deuxième phase correspond à la création d'une base de données sur les pratiques optimales et les capacités régionales en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Elle comprend également la préparation, par le Secrétariat aux Sommets, d'un rapport faisant état des défis identifiés par les États dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima à partir des rapports présentés par eux au cours de la première phase. La troisième phase du Mécanisme consiste à promouvoir des initiatives de coopération entre les pays et entre ceux-ci et les entités du GTCC.

-
1. À la date de clôture du présent rapport, les 18 États participant au huitième Sommet qui ont inscrit leurs progrès sur la plateforme en ligne du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima sont les suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, États-Unis et Uruguay. Parmi ces États, 9 ont communiqué ou mis à jour leurs réponses après le premier semestre 2019 : Brésil, Colombie, République dominicaine, Équateur, Mexique, Panama, Pérou, États-Unis et Uruguay.
 2. Plateforme du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima : <https://compromisodelima.rree.gob.pe/compromiso/Consulta/Verificar>.
 3. Document du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima : http://www.summit-americas.org/SIRG/2018/112818/Mecanismo_ES.doc.
 4. Le GTCC est un groupe de treize institutions internationales dont l'objectif est de fournir aux États une assistance technique ou financière pour l'élaboration et la mise en œuvre des mandats des Sommets.

En ce qui concerne la deuxième phase, le Secrétariat aux Sommets a développé la Base de données sur les pratiques optimales^{5/} et préparé un rapport intitulé « Défis et nécessités d'assistance technique des États ayant participé au huitième Sommet des Amériques au titre de la mise en œuvre de l'Engagement de Lima » ; ce rapport reprend les informations inscrites par les États sur la plateforme virtuelle du Mécanisme entre janvier et juin 2019 et a été publié sous la cote GRIC/M.1/doc.43/19.^{6/}

Le rapport concernant les défis a alimenté les discussions entre les ministres des relations extérieures lors de la première réunion ministérielle du GRIC de 2019. Lors de cette réunion, l'ambassadeur Néstor Popolizio Bardales, alors ministre des relations extérieures du Pérou et président de la réunion ministérielle du GRIC, a abordé la situation régionale et a annoncé un niveau Intermédiaire concernant la mise en œuvre des mandats relatifs aux mesures contre les pots-de-vin, à la responsabilité du pouvoir judiciaire et à la coopération entre les institutions financières, et des progrès similaires au titre des mesures de sanction à l'encontre des agents publics liés à des actes de corruption. Le ministre a également souligné des progrès de niveau préliminaire pour la participation du secteur privé à la lutte contre la corruption, la transparence, les mécanismes de responsabilité ainsi que les marchés publics et les travaux publics.^{7/} Les documents de la première réunion ministérielle du GRIC, y compris le rapport final, sont disponibles sur le site web du Secrétariat aux Sommets.^{8/}

De même, le document relatif aux défis a contribué à l'élaboration du plan d'action 2019-2021 du GTCC.^{9/} Le plan d'action du GTCC a été élaboré par le Secrétariat aux Sommets en coordination avec les entités de ce groupe en vue de contribuer à l'exécution de la troisième étape du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima, qui comprend les initiatives de coopération. Ce plan s'appuie sur les besoins et les défis identifiés par les États dans le Mécanisme, lesquels ont été repris dans le rapport sur les défis et recoupés avec les offres d'assistance des organisations membres du GTCC.

Enfin, la production d'un rapport actualisant les résultats de celui présenté en juin 2019 est d'une importance capitale dans le contexte actuel. Bien qu'il ait été prévu que le Mécanisme prenne fin en 2021 avec la tenue du Sommet suivant, la pandémie de COVID-19 et le report du neuvième Sommet qui en a résulté ont prolongé le calendrier initial. En outre, compte tenu des nouveaux progrès dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima que les États ont enregistrés après la publication du rapport en 2019, il redevient nécessaire de collecter et de systématiser les nouvelles informations. Cela est particulièrement vrai dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19, dans lequel les mandats de l'Engagement de Lima deviennent encore plus pertinents. L'urgence sanitaire, économique et sociale qui en résulte pose de nouveaux risques pour l'intégrité publique et la gouvernance démocratique, avec

-
5. La Base des données sur les pratiques optimales et les capacités régionales est disponible sur http://www.summit-americas.org/brief/news02282020_es.html.
 6. Le rapport « Défis et nécessités d'assistance technique des États ayant participé au huitième Sommet des Amériques au titre de la mise en œuvre de l'Engagement de Lima » est consultable sur http://www.summit-americas.org/SIRG/2019/27062019/Informe%20de%20Retos_FR.doc.
 7. Texte de l'intervention de l'ambassadeur Néstor Popolizio : http://www.summit-americas.org/SIRG/2019/27062019/Peru_FRN.DOC
 8. Documents de la première réunion ministérielle du GRIC de 2019 : http://www.summit-americas.org/sirg_meet_2019_es.html
 9. Plan d'action 2019-2021 du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC) : [http://www.summit-americas.org/JSWG%20Action%20Plan%20\(2019-2021\)%20ENG.pdf](http://www.summit-americas.org/JSWG%20Action%20Plan%20(2019-2021)%20ENG.pdf).

l'octroi de pouvoirs exceptionnels à l'État, des marchés publics d'urgence et des difficultés en matière de reddition de comptes.

À tout cela, il faut ajouter le fait que le neuvième Sommet des Amériques réaffirme la pertinence de l'Engagement de Lima et donne le mandat suivant : « 12. Continuer de tenir les engagements pris lors du Huitième Sommet des Amériques, en particulier l'Engagement de Lima sur la gouvernance démocratique face à la corruption [...] » et « 12.m. : Participer activement au Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima, en incluant dans celui-ci les renseignements pertinents sur les progrès réalisés dans la réalisation des engagements qui y sont décrits et en utilisant la Base de données sur les pratiques optimales et les capacités régionales en matière de prévention et de lutte contre la corruption ».^{10/}

II. Objectif, structure du rapport et méthodologie d'analyse

Ce rapport, basé sur les informations enregistrées par 18 États participant au Huitième Sommet sur la plateforme virtuelle du Mécanisme de l'Engagement de Lima, analyse l'évolution du niveau de mise en œuvre de l'Engagement de Lima au regard du rapport de mi-2019, tout en présentant et en soulignant l'état général des efforts et des politiques de prévention et de lutte contre la corruption visant à mettre en œuvre les mandats de l'Engagement de Lima. Il cherche également à continuer de faire état des défis et à répondre aux besoins d'assistance technique exprimés par les pays en vue d'une mise en œuvre efficace des mandats.

Ce document est réparti en trois parties.

- Tout d'abord, les niveaux actuels de mise en œuvre de l'Engagement de Lima par mandat et par pilier sont présentés ;
- deuxièmement, les défis et les besoins d'assistance technique identifiés par les États sont abordés et classés en fonction de leur nature ;
- troisièmement, il met en évidence les bonnes pratiques et les possibilités offertes pour progresser dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima.

En ce qui concerne la méthodologie utilisée, pour évaluer le niveau de mise en œuvre des mandats, on utilise les informations enregistrées par les États concernant leur niveau de progrès dans la mise en œuvre des mandats conformément à la question n° 1 de la plateforme du Mécanisme de l'Engagement de Lima : Quel est le degré d'avancement de la mise en œuvre de cet engagement par votre pays ? Les degrés d'avancement disponibles sont les suivants : Aucun progrès, Préliminaire, Intermédiaire, Avancé et Accompli.

Afin d'estimer et de quantifier le degré de mise en œuvre indiqué dans chaque mandat, des valeurs de 1 à 4 sont attribuées aux degrés d'avancement comme suit : 1 pour le degré Préliminaire ; 2 pour le degré Intermédiaire ; 3 pour le degré Avancé ; et 4 pour le degré Accompli. Chaque mandat

¹⁰ Mandats adoptés lors du Neuvième Sommet des Amériques. Plan d'action interaméricain sur la gouvernance démocratique, mandat 12 et mandat 12.m. Disponible sur : http://www.summit-americas.org/Publications/IX_Summit/Mandatos%20adoptados%20IX%20Cumbre%20FRA%20DIGITAL.pdf

reçoit un nombre variable de réponses de la part des États. En fonction du nombre d'États ayant répondu, on détermine le degré maximal de mise en œuvre possible, qui est calculé en additionnant les valeurs qui seraient obtenues si toutes les réponses faisaient état d'un degré d'avancement Accompli. Cette valeur maximale est comparée au nombre reflétant les progrès réels rapportés et transformée en pourcentage de ce que cela représente par rapport à la mise en œuvre maximale possible.

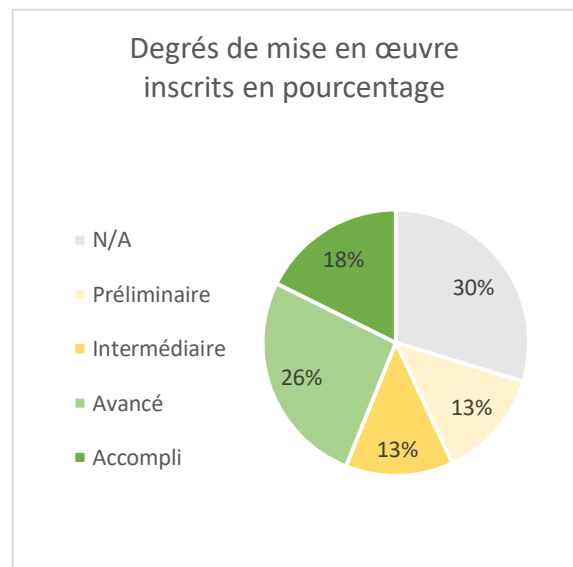
La méthodologie complète d'analyse de l'inscription des degrés d'avancement, des besoins d'assistance et des pratiques identifiées figure à l'annexe 1 de la section méthodologique.

III. Inscription du degré de mise en œuvre de l'Engagement de Lima

a. Inscription des informations par les États

Dix-huit (18) États participant au huitième Sommet des Amériques ont saisi des informations sur au moins un des 57 mandats de l'Engagement de Lima. Avec un total de 572 rapports, dont 330 ont été soumis avant l'achèvement du Rapport sur les défis en 2019 et 242 depuis cette année jusqu'à ce jour. En moyenne, 10 pays inscrivent des informations pour chaque mandat.

En ce qui concerne les degrés globaux de mise en œuvre, le degré le plus fréquemment inscrit est Avancé, avec 150 rapports classés comme tels. Viennent ensuite le niveau Accompli, avec 101 rapports, les niveaux Préliminaire et Intermédiaire correspondant à 76 et 75 rapports respectivement. Cependant, dans 170 des 572 rapports, les États n'indiquent aucun degré particulier de mise en œuvre. Les pourcentages correspondants sont présentés ci-dessous.



b. Degré de mise en œuvre par pilier de l'Engagement de Lima

Les 57 mandats de l'Engagement de Lima sont répartis entre 7 piliers :

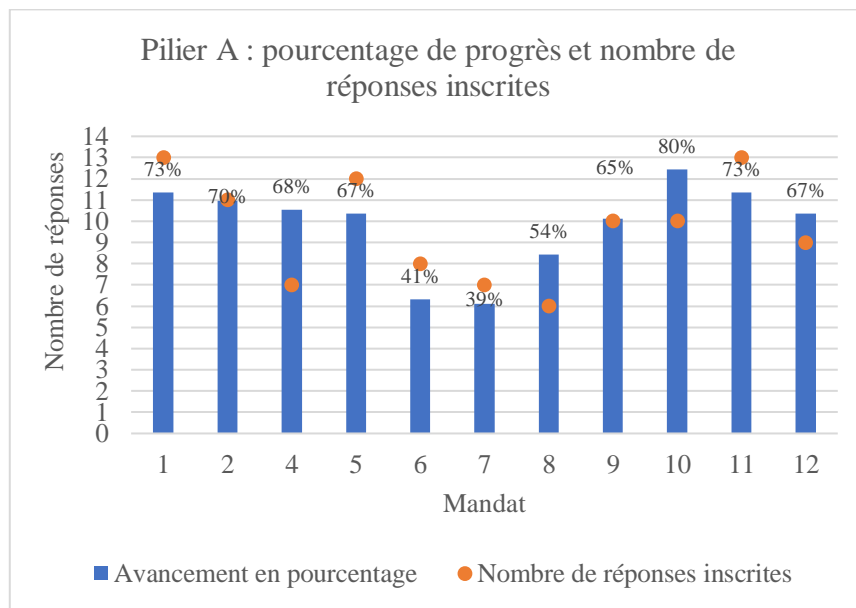
- A. Renforcement de la gouvernance démocratique ;
- B. Transparence, accès à l'information, protection des lanceurs d'alerte et droits de la personne, y compris la liberté d'expression ;
- C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales ;
- D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, les marchés publics et les contrats ;
- E. Coopération juridique internationale ; lutte contre les pots-de-vin, la corruption internationale, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ; et recouvrement d'avoirs ;
- F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption ;

G. Suivi et rapports.

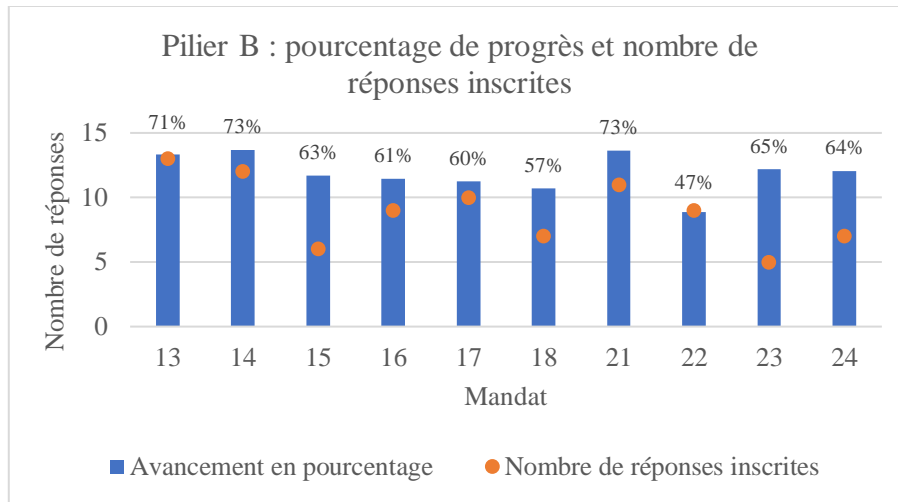
Le taux de mise en œuvre global rapporté pour l'ensemble des mandats des 7 piliers de l'Engagement de Lima est de 67 %. Le pilier G présente le degré de mise en œuvre le plus avancé, avec 79 %, suivi des piliers F, C, E, D et A. Le pilier B se situe à un niveau de mise en œuvre plus préliminaire, avec 64 %.

Le degré d'avancement le plus fréquemment indiqué pour l'ensemble de l'Engagement de Lima est Avancé. De même, lorsque l'on classe les 402 niveaux de progrès rapportés, celui qui se trouve au milieu des variables est également Avancé. Pour les piliers C, F et G, le niveau de mise en œuvre le plus fréquent est Accompli et pour les piliers A, B, D et E, il est Avancé. Enfin, pour tous les piliers, la médiane enregistrée équivaut à un degré de mise en œuvre Avancé.

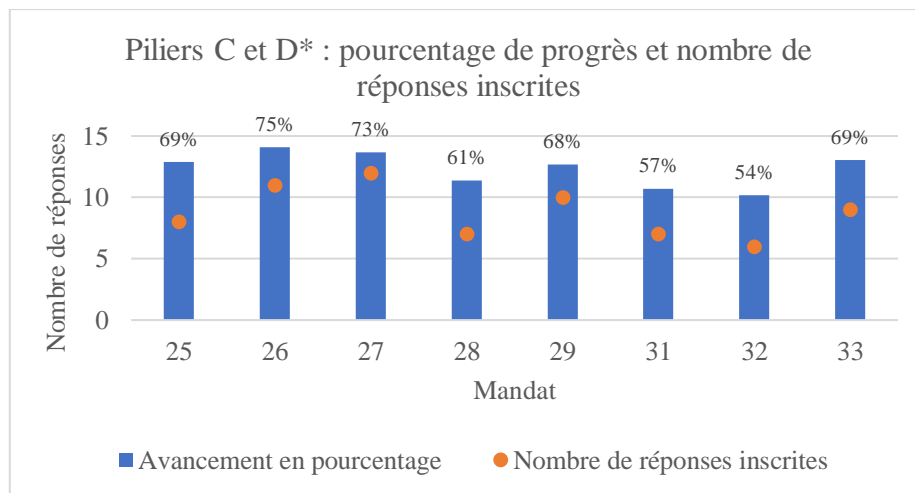
Pour le pilier A (renforcement de la gouvernance démocratique), le degré de mise en œuvre rapporté varie de 39 % à 80 % selon les mandats, avec un pourcentage global de 65 %. Le degré de mise en œuvre le plus souvent rapporté pour l'ensemble du pilier est Avancé, tout comme la médiane.



Le pilier B sur la transparence, la protection des lanceurs d'alerte et les droits de la personne affiche un taux de progression global légèrement inférieur à celui du pilier A, soit 64 %, et une plus grande homogénéité dans la mise en œuvre, avec des niveaux allant de 47 % à 73 %. En outre, la médiane et le degré le plus fréquemment rapporté donnent tous deux un résultat Avancé.

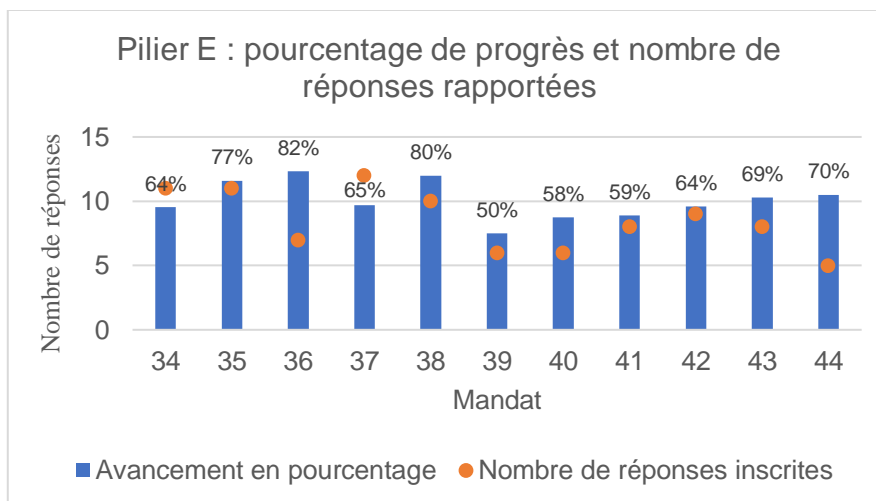


Le pilier C sur le financement des organisations politiques et des campagnes a un taux de mise en œuvre global de 72 %, le niveau de mise en œuvre le plus fréquemment signalé étant Accompli, mais la médiane affiche le degré Avancé. Le pilier D, qui concerne la prévention de la corruption dans les travaux publics, affiche un degré d'avancement de 65 %, le degré Avancé représentant à la fois la valeur la plus fréquemment enregistrée et la médiane.

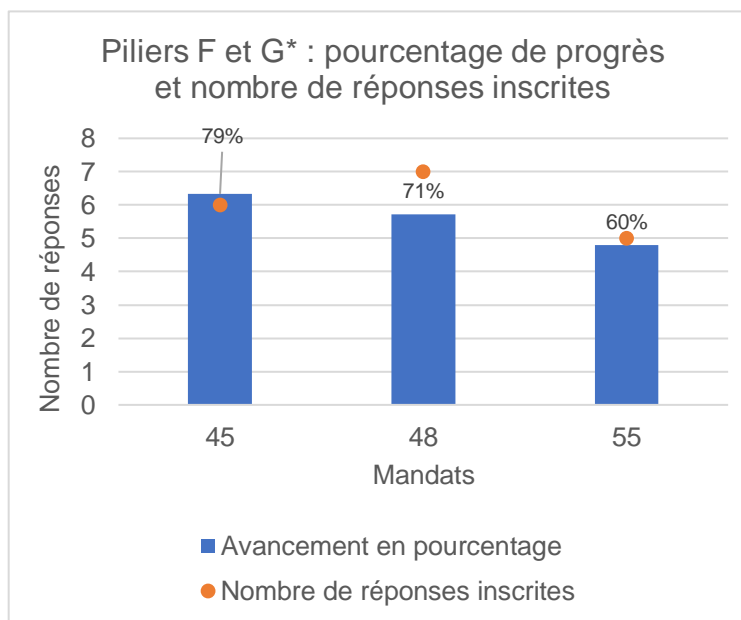


* Les mandats 25 et 26 relèvent du pilier C et les mandats 27 à 33 du pilier D.

Les 11 mandats du pilier E, qui traitent de la coopération juridique internationale, de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent, ont un taux de mise en œuvre global de 68 %. Le niveau Avancé représente la valeur la plus fréquemment enregistrée et la médiane.



Enfin, le pilier F (mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption) et le pilier G (suivi) enregistrent des pourcentages de progrès globaux de 76 % et 79 % respectivement. Toutefois, en raison de la nature des mandats concernant des activités de suivi et de ceux correspondant à des instances du système interaméricain et du GTCC, l'échantillon d'États qui notifie un degré quelconque de mise en œuvre est nettement plus restreint. Par exemple, dans 5 des 10 mandats qui font état de progrès pour ces deux piliers, seuls deux pays ont inscrit des informations.



* Le pilier F comprend les mandats 45 à 51 et le pilier G les mandats 52 à 57.

c. Degré de mise en œuvre par mandat

Les mandats de l'Engagement de Lima qui présentent les degrés de mise en œuvre les plus avancés et qui, par conséquent, seraient plus proches du degré Accompli selon les réponses fournies par les États, sont décrits ci-après. Quinze mandats de l'Engagement de Lima affichent des degrés supérieurs à 70 % :

A. Renforcement de la gouvernance démocratique

Mandat 1 : Renforcement institutionnel contre la corruption

Mandat 2 : Autonomie et indépendance judiciaire

Mandat 10 : Prévention des conflits d'intérêts

Mandat 12 : Participation du secteur privé

B. Transparence, accès à l'information, protection des lanceurs d'alerte et droits de la personne, y compris la liberté d'expression

Mandat 13 : Participation de la société civile

Mandat 14 : Gouvernement ouvert, gouvernement numérique et données en libre accès

Mandat 21 : Criminalisation des actes de corruption

C. Financement des organisations politiques et des campagnes électorales

Mandat 26 : Sanctions pour les fonctionnaires liés à des actes de corruption

D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, les marchés publics et les contrats

Mandat 27 : Transparence dans les marchés publics et les travaux publics

E. Coopération juridique internationale ; lutte contre les pots-de-vin, la corruption internationale, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ; et recouvrement d'avoirs

Mandat 35 : Responsabilité du pouvoir judiciaire

Mandat 36 : Assistance fournie dans les enquêtes sur la corruption

Mandat 38 : Coopération entre institutions financières

Mandat 44 : Transparence dans l'échange d'informations fiscales

F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption

Mandat 45 : Renforcement du MESICIC

Mandat 48 : Mise en œuvre des recommandations du MESICIC

Dans le même temps, pour les mandats dont la mise en œuvre se situe à des niveaux plus préliminaires, les États enregistrent des degrés d'avancement de 50 % ou moins pour les mandats suivants :

A. Renforcement de la gouvernance démocratique

Mandat 6 : Reconnaître la contribution des peuples autochtones et des communautés d'ascendance africaine à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique.

Mandat 7 : Promouvoir l'égalité des genres en tant qu'objectif transversal des politiques de lutte contre la corruption.

B. Transparence, accès à l'information, protection des lanceurs d'alerte et droits de la personne, y compris la liberté d'expression

Mandat 22 : Protection des lanceurs d'alerte

D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, les marchés publics et les contrats

Mandat 31 : Promouvoir la transparence dans la gestion des ressources publiques afin de garantir la résilience face aux catastrophes.

Mandat 32 : Promouvoir des pratiques coordonnées et transparentes dans la délivrance des permis par le gouvernement.

E. Coopération juridique internationale ; lutte contre les pots-de-vin, la corruption internationale, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ; et recouvrement d'avoirs

Mandat 39 : Promouvoir la coopération entre les institutions financières et les organismes de surveillance financière.

d. Contenu des rapports d'avancement entre juin 2019 et juin 2022

Les questions abordées dans les nouvelles réponses sont très diverses, car de nouvelles informations ont été inscrites pour presque tous les mandats, même si certaines tendances peuvent être observées. Tout d'abord, un nombre important des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Engagement de Lima concerne les stratégies de gouvernement ouvert. Plusieurs rapports mentionnent la promulgation de lois sur l'accès à l'information et la création de portails de transparence qui intègrent toutes les informations diffusées. De même, le développement et l'amélioration des portails numériques de marchés publics pour enregistrer l'ensemble du processus d'appel d'offres sont signalés. Par ailleurs, bon nombre de ces efforts sont signalés dans le cadre des plans de gouvernement ouvert du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

D'autre part, plusieurs États font état de politiques visant à garantir un comportement éthique et efficace au sein des ressources humaines dans les administrations publiques, en mettant particulièrement l'accent sur le personnel judiciaire. Il s'agit notamment de l'élaboration ou de la réforme de codes de conduite, de la création d'institutions et de la réforme des règlements relatifs aux conflits d'intérêts, ainsi que de nouveaux formats pour la présentation et l'examen des déclarations sous serment. En outre, afin de garantir une gestion publique efficace, des processus de sélection du personnel transparents et fondés sur le mérite ainsi que des formations sur les questions d'intégrité ont été encouragés. Dans le même ordre d'idées, il convient de noter le développement de systèmes d'intégrité interinstitutionnels avec des institutions de différents types qui travaillent en collaboration pour échanger des informations et des bonnes pratiques, et qui agissent ensemble pour faire avancer le programme de lutte contre la corruption.

Un grand nombre de rapports soulignent les efforts entrepris même dans le contexte de la COVID-19 ainsi que ceux visant à atténuer les risques de corruption qui ont pu être accentués par la pandémie. Par exemple, en ce qui concerne l'intégration des valeurs civiques dans les programmes scolaires, l'éducation à la citoyenneté et les campagnes de sensibilisation qui pourraient être maintenues pendant la pandémie en migrant vers des formats virtuels. Les rapports abordent également le renforcement des systèmes de marchés publics pour les achats d'urgence, les lignes directrices pour les achats dans le contexte de la pandémie et la diffusion d'informations budgétaires sur les dépenses liées aux urgences sanitaires.

Il est également fait mention, à certaines occasions, de politiques visant à rendre transparent le financement des campagnes et à examiner le patrimoine des candidats. À cet égard, diverses réglementations visant à limiter l'accès au pouvoir des personnes reconnues coupables de corruption sont également signalées.

D'autre part, les États ont travaillé sur des questions liées à l'atténuation des risques de corruption dans les relations entre les secteurs public et privé. La diffusion des pratiques de mise en conformité parmi les entreprises et l'établissement de catégories de responsabilité pénale des entreprises sont mis en évidence. En cours d'élaboration figurent également des cadres réglementaires

pour prévenir et combattre la corruption ainsi que des systèmes de protection des lanceurs d’alerte et des témoins, de même que des systèmes de signalement anonyme.

De même, et en particulier en ce qui concerne le blanchiment et le recouvrement de capitaux et la corruption internationale, les États rapportent une participation active aux forums internationaux et interaméricains et la signature de conventions visant à promouvoir l’échange d’informations entre les juridictions. Un certain nombre de rapports se concentrent également sur le renforcement des dispositions relatives à la confiscation des avoirs.

Enfin, les nouvelles réponses démontrent un intérêt de la part des États à croiser la lutte contre la corruption avec les questions d’inclusion des groupes en situation de vulnérabilité. Il est fait mention à plusieurs reprises des politiques en faveur des personnes handicapées, des consultations auprès des populations d’ascendance africaine et des populations autochtones sur des politiques spécifiques et de l’intégration des concepts d’intégrité dans ces politiques. De même, la mise en œuvre de diverses politiques visant l’autonomisation politique des femmes et la prévention de la violence à leur encontre est à souligner.

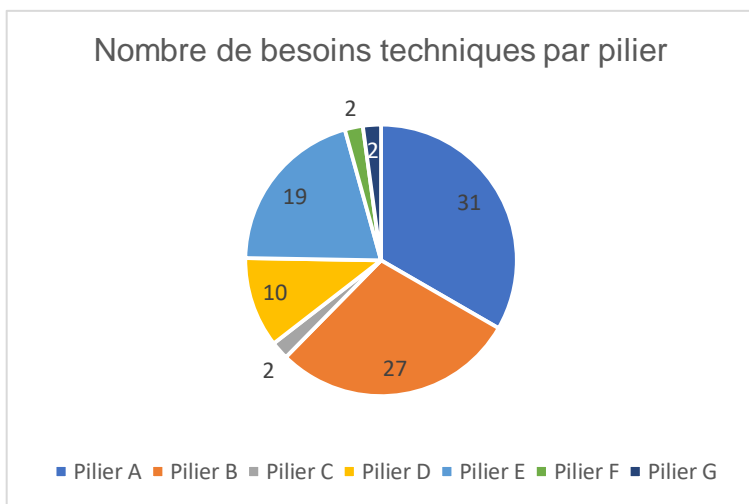
IV. Défis et besoins d'assistance technique

Au total, 93 défis ou besoins d'assistance technique ont été identifiés. Parmi eux, 63 ont été identifiés jusqu'en juin 2019 et les 30 autres jusqu'en octobre 2022. Les piliers qui enregistrent proportionnellement le plus grand nombre de nouveaux besoins sont les piliers D et B, qui sont passés respectivement de 7 à 10 et de 18 à 27 rapports. Les piliers F et G, qui avaient chacun un rapport pour l'assistance technique, avaient chacun deux rapports au moment de la publication de ce nouveau rapport.

a. Rapport entre le degré de mise en œuvre et l'assistance requise

En ce qui concerne le degré de mise en œuvre et le nombre de besoins d'assistance déclarés, il n'y a pas de relation négative ou positive entre les variables. Cela signifie que la variation des besoins d'assistance déclarés ne semble pas dépendre du fait que le degré de progrès enregistré est plus ou moins élevé.

Il y a 13 mandats de l'Engagement de Lima pour lesquels au moins trois États signalent un besoin d'assistance technique :



Mandat 1 : Renforcement institutionnel contre la corruption

Mandat 5 : Campagnes de sensibilisation à la prévention de la corruption

Mandat 7 : Promouvoir l'égalité des genres en tant qu'objectif transversal des politiques de lutte contre la corruption

Mandat 9 : Sélection objective des fonctionnaires

Mandat 11 : Promouvoir des codes de conduite pour les fonctionnaires

Mandat 12 : Participation du secteur privé

Mandat 13 : Participation de la société civile

Mandat 14 : Gouvernement ouvert, gouvernement numérique et données en libre accès

Mandat 18 : Élaborer des statistiques et des indicateurs pour évaluer l'impact des politiques de transparence et de lutte contre la corruption

Mandat 22 : Protection des lanceurs d'alerte

Mandat 34 : Mesures anti-corruption

Mandat 39 : Promouvoir la coopération entre les institutions financières et les organismes de surveillance financière.

Mandat 42 : Participation à des réseaux multilatéraux de lutte contre le blanchiment d'argent

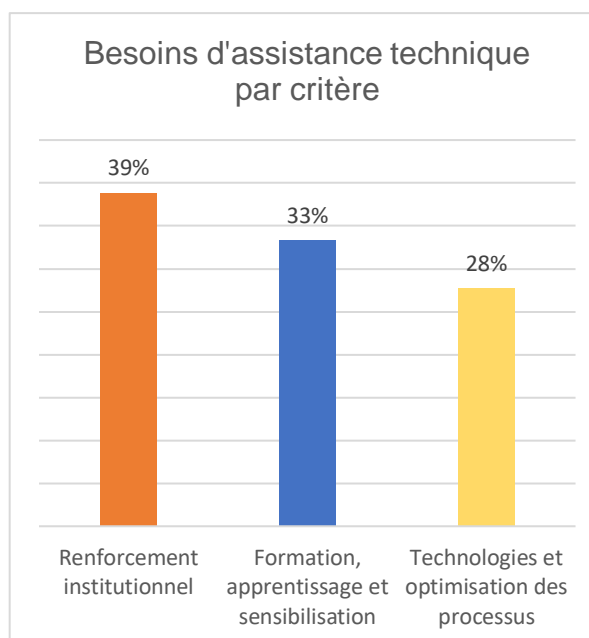
Quatre de ces mandats (1, 11, 13 et 14) correspondent à un degré d'avancement supérieur à 70 %. Dans ces cas, le degré élevé d'avancement suggère qu'il existe des capacités parmi les pays du continent américain qui pourraient être utiles lorsqu'il s'agit d'échanger des données d'expériences et de fournir une assistance technique aux États qui en ont besoin.

Dans le même temps, les mandats 7, 22 et 39 affichent un taux d'avancement global de 50 % ou moins. Cela signifie qu'il peut être plus difficile pour les États de trouver l'aide nécessaire pour répondre aux besoins signalés. À cet égard, les entités du GTCC jouent un rôle encore plus crucial pour répondre aux besoins signalés.

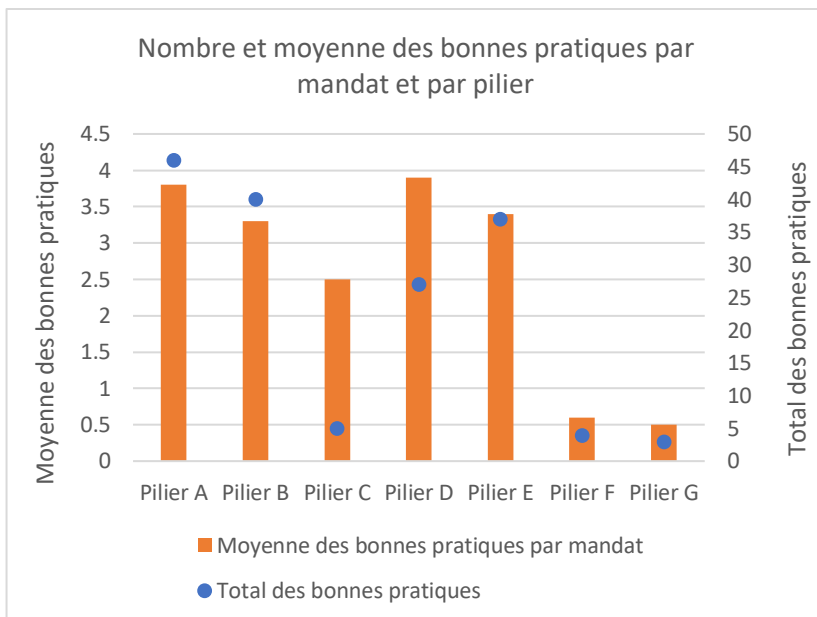
b. Classement des besoins identifiés par les États

Le rapport susmentionné sur les défis et les besoins identifiés par les États pour mettre en œuvre l'Engagement de Lima décrit trois critères permettant de classer les besoins comme suit : 1) Renforcement institutionnel ; 2) Formation, apprentissage et sensibilisation ; et 3) Technologies et optimisation des processus.

Selon les mêmes critères, sur les 30 nouveaux besoins d'assistance identifiés, près de 40 % concernent le renforcement institutionnel, un tiers la formation, l'apprentissage et la sensibilisation, et 28 % les technologies et l'optimisation des processus. Bien que l'ordre des catégories soit le même que dans le rapport publié en 2019, avec le renforcement institutionnel en tête et la technologie à la dernière place, on constate une croissance considérable des besoins liés aux technologies et à la formation. Les besoins liés aux technologies signalés jusqu'en juin 2019 ne représentaient que 1 % du total et les besoins liés à la formation 28 %, tandis que ceux identifiés depuis lors représentent respectivement 28 % et 33 %. Pour consulter individuellement les besoins signalés et leurs catégories respectives, voir l'annexe 2 sur les besoins techniques.



V. Bonnes pratiques



Au total, 162 bonnes pratiques ont été inscrites, dont 78 ont été inscrites ou modifiées au second semestre 2019. Les piliers qui enregistrent le plus grand nombre absolu de bonnes pratiques sont les piliers A, B et E, avec respectivement 46, 40 et 37 entrées. Toutefois, les piliers dont les mandats ont enregistré, en moyenne, le plus grand nombre de bonnes pratiques sont les piliers D et A, avec respectivement 3,9 et 3,8 bonnes pratiques par mandat.

10 mandats présentent le plus grand nombre de bonnes pratiques (6 ou plus) : C

Mandat 1 : Renforcement institutionnel contre la corruption

Mandat 5 : Campagnes de sensibilisation à la prévention de la corruption

Mandat 10 : Prévention des conflits d'intérêts

Mandat 11 : Promouvoir des codes de conduite pour les fonctionnaires

Mandat 14 : Gouvernement ouvert, gouvernement numérique et données en libre accès

Mandat 16 : Renforcement des organes de transparence et d'accès à l'information

Mandat 17 : Utilisation de technologies facilitant l'administration numérique

Mandat 27 : Transparence dans les marchés publics et les travaux publics

Mandat 29 : Inclusion de clauses anti-corruption dans les contrats publics

Mandat 33 : Réduire la bureaucratie et simplifier les procédures

Les bonnes pratiques, en plus de démontrer les capacités qui existent dans la région en matière de prévention et de lutte contre la corruption, sont une source précieuse d'informations pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques dans les États qui pourraient présenter des difficultés dans la réalisation des mandats de l'Engagement de Lima. À cet égard, il est important de noter que plusieurs mandats dans lesquels les plus grands défis ou besoins d'assistance technique sont identifiés sont également ceux dans lesquels le plus grand nombre de bonnes pratiques sont trouvées. C'est le cas pour les mandats 1, 5, 11, 14 et 29. De même, tous les mandats dont le degré de mise en œuvre est inférieur à 50 % comptent au moins trois bonnes pratiques (à l'exception du mandat 6, qui n'en compte qu'une).

VI. Conclusions

Sur la base des données fournies par les 18 États qui ont communiqué ou inscrit leurs informations sur la plateforme virtuelle du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima, il est possible de dégager quelques conclusions préliminaires. Le degré global de mise en œuvre des mandats est Avancé, ce qui représente un taux d'avancement de 67 %.

Si l'on considère les totaux des 7 piliers, le pilier G (suivi), est le plus proche du niveau Accompli. Il est suivi par le pilier F (renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption), puis du pilier C (financement des organisations politiques et des campagnes électorales), et du pilier E (coopération juridique internationale, la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent). Les piliers dont le degré de mise en œuvre est relativement faible sont le pilier D (prévention de la corruption dans les travaux publics), le pilier A (renforcement de la gouvernance démocratique) et le pilier B (transparence et droits de la personne).

Les mandats dont le degré de mise en œuvre est plus avancé abordent les questions du renforcement institutionnel, des conflits d'intérêts, de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la participation du secteur privé et de la société civile, de l'ouverture du gouvernement et de la transparence des marchés publics, de la criminalisation de la corruption et des sanctions à l'encontre de fonctionnaires pour corruption, de la responsabilité du pouvoir judiciaire et de l'échange transfrontalier d'informations avec la coopération institutionnelle et le renforcement du MESICIC.

Les mandats dont le degré de mise en œuvre est plus faible concernent le rôle des femmes, des peuples autochtones et des communautés d'ascendance africaine dans l'amélioration de l'administration publique et des politiques de lutte contre la corruption, la protection des lanceurs d'alerte, la transparence dans la gestion des ressources publiques pour la résilience aux catastrophes, la délivrance de permis par le gouvernement et la coopération entre les institutions financières et les organismes de surveillance financière.

En ce qui concerne les nouvelles actions spécifiques menées par les États conformément à l'Engagement de Lima du second semestre 2019 jusqu'à octobre 2022, celles liées au gouvernement ouvert et à la numérisation se distinguent. Les efforts se sont également concentrés sur la garantie d'un comportement éthique et d'un rendement efficace dans le travail des fonctionnaires. De même, des politiques ont été mises en œuvre pour s'adapter à la situation découlant de la COVID-19, avec l'utilisation de formats virtuels et de nouveaux mécanismes de responsabilité. Des politiques ont également été élaborées pour assurer la transparence dans le financement des campagnes électorales et pour limiter l'accès au pouvoir des personnes reconnues coupables de corruption. Les pays ont également travaillé sur l'atténuation des risques de corruption dans les relations entre le secteur public et le secteur privé avec des pratiques de mise en conformité, de responsabilité pénale des entreprises et de protection des lanceurs d'alerte. En ce qui concerne le blanchiment d'argent et la corruption internationale, l'échange d'informations entre les juridictions a été encouragé et la confiscation des avoirs a été renforcée. Enfin, on distingue un intérêt de la part des États à croiser la lutte contre la corruption avec les questions d'inclusion des groupes en situation de vulnérabilité.

Les plus grands défis et besoins signalés pour parvenir au niveau Accompli se concentrent sur les mesures de renforcement institutionnel contre la corruption et le gouvernement ouvert, les campagnes de sensibilisation, la promotion de l'égalité des genres dans les politiques de lutte contre la corruption, la sélection des fonctionnaires et les codes de conduite, la participation du secteur privé et

de la société civile, la protection des lanceurs d'alerte et la coopération entre les institutions financières et les réseaux de lutte contre le blanchiment d'argent. De même, si le renforcement institutionnel reste la principale catégorie de besoins identifiés, ceux liés à la formation, aux technologies et à l'optimisation des processus ont connu une croissance nettement plus importante.

Il convient également de noter qu'à plusieurs reprises, les mandats pour lesquels le plus grand nombre de défis ont été identifiés sont également ceux dont le niveau de mise en œuvre est le plus avancé, ce qui laisse supposer que les capacités nécessaires pour répondre à ces exigences sont peut-être en place. Dans le même ordre d'idées, un nombre important de bonnes pratiques ont été identifiées à la fois dans les mandats ayant fait l'objet de plusieurs demandes d'assistance et dans les mandats dont le degré de mise en œuvre est moins élevé.

Un nombre considérable de bonnes pratiques ont été modifiées ou signalées après le second semestre 2019. Les mandats présentant le plus de bonnes pratiques sont le renforcement institutionnel contre la corruption, la sensibilisation, les conflits d'intérêts, les codes de conduite, le gouvernement ouvert, les organismes de transparence, la transparence des marchés publics, les clauses anticorruption et la simplification des procédures.

Ce rapport est un aperçu des tendances régionales en matière de politiques de prévention et de lutte contre la corruption et de promotion de la gouvernance démocratique, conformément aux mandats de l'Engagement de Lima. Il devrait continuer à être mis à jour avec l'inscription de données par les 15 États qui n'ont encore saisi aucune information sur la plate-forme du Mécanisme de suivi et par les 18 États qui pourraient inscrire des mises à jour. Il devrait continuer à contribuer à l'échange d'informations et de réflexions entre les États sur la mise en œuvre des mandats issus du huitième Sommet des Amériques et à la promotion de la collaboration entre les États et de l'assistance technique et/ou financière fournie par les institutions du GTCC.

VII. Annexe

Annexe 1 : Section méthodologique

Prise en compte des réponses effectivement inscrites

Cette analyse ne porte que sur les réponses effectivement inscrites par les États. À ce jour, 18 pays ont inscrit des informations provenant des 32 États qui font partie du Mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima. De même, les États qui inscrivent des informations ne le font pas nécessairement pour chacun des 57 mandats de l'Engagement de Lima. Pour étudier les degrés de mise en œuvre, seules les réponses existantes sont prises en compte, car l'absence d'inscription d'information ne signifie pas nécessairement un progrès nul pour l'État ou le mandat en question, et parce qu'il est impossible de produire ou d'évaluer des informations autres que celles fournies par les États participants. En effet, tous les mandats n'incombent pas seulement aux États, mais aussi aux entités du GTCC, y compris l'OEA : 5 sont des mandats directs et 14 sont indirects,^{11/} car ils ne sont pas directement établis pour le GTCC mais entrent dans les catégories de projets menés par ce dernier.

Dans le même ordre d'idées, l'analyse des degrés de mise en œuvre des mandats individuels ne prend en compte que ceux pour lesquels au moins 5 pays ont progressé. Il s'agit des mandats 3, 19, 20, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56 et 57. Cela est dû à la petite taille de l'échantillon obtenu, ce qui réduit la validité du degré de mise en œuvre qui peut en résulter.

Degrés de mise en œuvre et quantification

Afin d'évaluer le degré de mise en œuvre des mandats, les rapports d'avancement des États sont enregistrés pour chaque mandat conformément à la question n° 1 de la plateforme du Mécanisme de l'Engagement de Lima : Concernant votre pays, quel est le degré d'avancement dans la mise en œuvre de cet engagement ? Les degrés d'avancement disponibles sont les suivants : Aucun progrès, Préliminaire, Intermédiaire, Avancé et Accompli.

Afin d'estimer et de quantifier le degré de mise en œuvre indiqué dans chaque mandat, des valeurs de 1 à 4 sont attribuées aux degrés d'avancement comme suit : 1 pour le degré Préliminaire ; 2 pour le degré Intermédiaire ; 3 pour le degré Avancé ; et 4 pour le degré Accompli. Chaque mandat reçoit un nombre variable de réponses de la part des États. En fonction du nombre d'États ayant répondu, on détermine le niveau maximal de mise en œuvre possible, qui est calculé en additionnant les valeurs qui seraient obtenues si toutes les réponses faisaient état d'un état d'avancement Accompli. Cette valeur maximale est comparée au nombre reflétant les progrès réels rapportés et transformée en pourcentage que cela représente par rapport à la mise en œuvre maximale possible.^{12/}

11. Mandats directs pour le GTCC : 5, 30, 44, 51 et 52. Mandats indirects : 7, 14, 17, 19, 20, 27, 31, 42, 43, 47, 49, 50, 55 et 56.

12. Par exemple, pour le mandat 2, 11 pays au total ont fait état d'un degré quelconque de progrès. Si tous les États avaient déclaré ce mandat comme étant Accompli, ce qui correspond à une valeur de 4, le nombre maximal cumulé pouvant être enregistré serait de 44. En raison de la diversité des degrés de mises en œuvre signalés, certains États ayant également fait état d'une mise en œuvre correspondant aux degrés Préliminaire, Avancé ou Intermédiaire, le total réel obtenu est de 31, soit 70 % de 44. On peut donc en déduire que le pourcentage global estimé pour la mise en œuvre du mandat 2 de l'Engagement de Lima est de 70 %.

En revanche, les mandats pour lesquels les États inscrivent des informations sans leur attribuer un degré d'avancement ne sont pas pris en compte dans les calculs des degrés globaux de mise en œuvre. Cela est dû, tout d'abord, à l'impossibilité de déterminer un degré d'avancement par un acteur autre que l'institution publique chargée d'inscrire l'information. Par ailleurs, l'absence d'évaluation d'un degré de mise en œuvre ne doit pas être interprétée comme un progrès nul, car l'inscription des réponses est une action de reddition de comptes, par laquelle l'État énonce des mesures concrètes prises pour accomplir le mandat. Il arrive même que certains États font rapport sur presque tous les mandats et font part de bonnes pratiques, sans pour autant attribuer un degré de mise en œuvre à l'un ou l'autre de leurs rapports.

Période étudiée

Aux fins de cette analyse, l'univers total des réponses inscrites est pris en compte, quelle que soit la date de l'inscription d'information. Bien qu'il existe un rapport qui évalue déjà ce qui a été rapporté au cours du premier semestre 2019, pour comprendre les degrés globaux de la mise en œuvre actuelle, ces informations antérieures doivent également être prises en compte parce qu'il s'agit de progrès qui ont déjà été effectués. Toutefois, pour comprendre l'évolution du niveau global jusqu'à la mi-2019 par rapport à la mi-2022, des comparaisons sont effectuées dans les sections relatives à l'analyse qualitative et aux besoins d'assistance technique, et les informations sont isolées par période de référence.

Évaluation des bonnes pratiques

En ce qui concerne l'évaluation des bonnes pratiques inscrites, celles-ci sont considérées comme étant celles définies comme telles par les États. Bien que le Secrétariat aux Sommets ne publie dans la Base de données sur les pratiques optimales et les capacités régionales que celles qui ont fait l'objet d'un formulaire d'inscription spécifique, aux fins de ce rapport, étant donné que leur nombre fait l'objet d'une évaluation, on peut considérer l'ensemble des bonnes pratiques décrites comme telles par les États dans leurs rapports.

Utilisation de méthodes quantitatives et qualitatives complémentaires

D'autre part, compte tenu des faiblesses propres à l'utilisation de moyennes pour ce type de variables qualitatives telles que les degrés de mise en œuvre étudiés, cette analyse recourt également à la médiane et au mode. Ainsi, la capacité à quantifier le degré d'avancement de la réalisation de l'Engagement de Lima est combinée avec la fréquence et les médianes des variables étudiées.

Enfin, il est important de noter que la quantification des rapports sur les degrés de mise en œuvre est insuffisante pour comprendre la réalité des efforts déployés par les États pour se conformer au texte de l'Engagement de Lima. Cela est dû, tout d'abord, au fait que le rapport prend en compte les propres considérations des États quant à leur degré d'avancement, de sorte qu'il peut y avoir des différences de critères pour ce qui constitue un degré spécifique de mise en œuvre. Cette analyse complète donc les informations quantitatives par des considérations qualitatives.

Annexe 2 : Tableau des besoins ou défis en matière d'assistance technique

| Mandat | Besoins ou défis en matière d'assistance technique par pilier | Critères |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| A. Renforcement de la gouvernance démocratique | | |
| 1 | Améliorer l'efficacité des institutions de lutte contre la corruption | Renforcement institutionnel |
| 3, 4 | Développer des modèles d'éducation inclusifs avec la formation des enseignants | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 5 | Aide à la conception de campagnes de sensibilisation et à l'identification de questions thématiques | Renforcement institutionnel |
| 6 | Mise au point de systèmes de suivi des politiques publiques et augmentation des ressources techniques et technologiques pour une inclusion efficace | Technologies et optimisation des processus |
| 7 | Renforcement des capacités, échange de données d'expériences et de ressources économiques | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 8 | Formation des fonctionnaires et méthodologies pour la conception d'ateliers | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 11 | Échange de données d'expériences dans l'application d'outils d'évaluation de l'intégrité dans l'État et promotion de méthodologies visant à encourager le secteur privé à élaborer des codes de conduite | Renforcement institutionnel |
| 12 | Améliorer les processus dans les relations avec la société civile | Technologies et optimisation des processus |
| B. Transparence, accès à l'information, protection des lanceurs d'alerte et droits de la personne, y compris la liberté d'expression | | |
| 13, 14, 16, 17 | Mise en œuvre de systèmes et de stratégies nationaux de lutte contre la corruption, de gouvernement électronique et ouvert, de méthodologies de formation, de plateformes électroniques et d'accès à l'information | Renforcement institutionnel, technologies et optimisation des processus |
| | Respect des plans d'intégrité par les administrations infranationales et nécessité de disposer d'outils informatiques | Renforcement institutionnel, technologies et optimisation des processus |
| 18 | Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour produire des statistiques sur la corruption | Renforcement institutionnel et Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 19 | Poursuite des projets de coopération pour l'élaboration de lignes directrices et de stratégies visant à promouvoir la surveillance des citoyens et le contrôle institutionnel des dépenses publiques | Renforcement institutionnel |
| 20, 23 | Formation des fonctionnaires sur les données en libre accès et l'élaboration de politiques en matière de droits de la personne | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 21 | Mécanismes de coopération entre institutions homologues pour la restitution des actifs | Renforcement institutionnel |
| 22 | Gestion des procédures de gestion des plaintes, mise au point d'outils technologiques et formation y afférente | Technologies et optimisation des processus et Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 23 | Conception d'études visant à identifier les acteurs et les stratégies utilisés pour harceler les journalistes enquêtant sur des affaires de corruption | Renforcement institutionnel |
| 24 | Formulation de politiques et analyse de données pour la protection des fonctionnaires chargés de l'enquête et de la résolution des procédures de responsabilité administrative | Renforcement institutionnel. |

| D. Prévention de la corruption dans les travaux publics, les marchés publics et les contrats | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 | Formation au fonctionnement des équipements techniques, à la gestion administrative et financière, à la communication interculturelle, à la production radiophonique et à la programmation interculturelle | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 29 | Renforcement des méthodologies de suivi et de contrôle des processus ; formation des fonctionnaires aux questions de passation de marchés afin d'éviter les actes illicites | Technologies et optimisation des processus ; Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 30, 31 | Création d'une nouvelle plateforme informatique mettant l'accent sur les échanges de données d'expériences et la formation au transfert de connaissances et de politiques | Technologies et optimisation des processus et Formation, apprentissage et sensibilisation |
| E. Coopération juridique internationale ; lutte contre les pots-de-vin, la corruption internationale, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent ; et recouvrement d'avoirs | | |
| 36 | Formation et renforcement des agents judiciaires spécialisés | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 38 | Échange de bonnes pratiques et dialogues en vue d'échanges avec les institutions homologues et soutien aux plans relatifs aux finances publiques, à la banque centrale, aux statistiques économiques et financières concernant les risques et questions juridiques connexes | Renforcement institutionnel |
| 39 | Identification et récupération d'avoirs | Renforcement institutionnel |
| 40, 41 | Échange de bonnes pratiques sur le recouvrement efficace des avoirs et soutien aux plans relatifs aux finances publiques, à la banque centrale, aux statistiques économiques et financières concernant les risques et questions juridiques connexes | Renforcement institutionnel |
| 42 | Formation sur le recouvrement d'avoirs et sur l'élaboration d'un guide à l'intention des pays de l'Engagement de Lima afin d'identifier et de confisquer les avoirs qui sont le produit de la corruption, des pots-de-vin, de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent | Formation, apprentissage et sensibilisation |
| 42 | Mise au point d'outils agiles pour le traçage et l'identification des biens d'origine illicite et création de cadres réglementaires | Technologies et optimisation des processus |
| 43, 44 | Mise au point de produits technologiques permettant l'échange automatique d'informations | Technologies et optimisation des processus |
| F. Renforcement des mécanismes interaméricains de lutte contre la corruption | | |
| 48 | Amélioration des plateformes technologiques pour la responsabilité et le contrôle social dans la gestion publique et la participation des citoyens | Renforcement institutionnel et Technologies et optimisation des processus |
| G. Suivi et rapports | | |
| 55 | Renforcement des capacités techniques, échange de données d'expériences, accès aux fonds de coopération internationale | Formation, apprentissage et sensibilisation |